

N° 2026-004

OBJET :

Création d'un emploi non
permanent de technicien(ne) sentiers
dans le cadre d'un contrat de projet

L'an deux mil vingt-six, le 20 janvier, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Montriond, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 14 janvier 2026

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et MUFFAT Sophie.
MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, GALLAY Cyrille, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :25
pour :25
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Mme LEFANT Myriam à BÉARD Patrick,
- par Mme VERMANT Rebecca à M. VINET Philippe.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses article L. 332-24 et suivants,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Madame la Présidente informe les membres du conseil communautaire de la possibilité de recruter un agent contractuel en contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée. Ce contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de six ans.

Compte-tenu du projet de mise en place d'une nouvelle organisation du service Sentiers avec des agents à l'année, de l'achèvement du schéma directeur actuel et de la préparation du nouveau schéma qui débutera en 2028, elle propose de créer un emploi non permanent de technicien(ne) Sentiers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- décide de créer, pour la période du 15 avril 2026 au 14 avril 2028, un emploi non permanent de technicien(ne) Sentiers, à temps complet, relevant de la catégorie B,
- charge Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

